

COMMUNE DE  
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2023

N° 96/2023/3.2 L'an deux mille vingt-trois et le premier juin à 18h,  
Date convocation : 26/05/2023 Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

**Présents :** Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI, TUCA  
MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, LAMIEL, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.  
**Absents -Excusés :** Mme ALLEMAND  
**Procurations :** Mme ROUX à Mme BERLOU, Mme GAIRE à M. SENAL, Mme SINIBALDI N. à M. SINIBALDI F., M. GUILLEMET à M. PEGURET

Elus en exercice : 27  
Présents : 22  
Absents : 1  
Procurations : 4  
Votants : 26

**Objet : Vente des lots du Hameau Agricole - 2<sup>ème</sup> tranche**

**Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC**

Les travaux de viabilisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du Hameau Agricole étant achevés et les plans de vente définitifs établis, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à vendre les lots.

Conformément à l'avis des Domaines sur la valeur vénale du bien en date du 24 avril 2023, la Commune de Cazouls-Lès-Béziers va donc procéder à la vente des lots selon la délibération n°66/2022/3.2.1 du 24 mars 2022, fixant le prix de vente des terrains du Hameau Agricole, 2<sup>ème</sup> tranche, à 90,00€ HT soit 105,57€ TTC (TVA sur marge de 15,57 €) par m<sup>2</sup> de terrain à bâtir et conformément au plan de bornage établi par le Cabinet LUSINCHI, Géomètre DPLG :

N° du lot	Surface en m <sup>2</sup>	Prix du m <sup>2</sup> en € HT	Prix de la parcelle en € TTC	TVA sur marge du m <sup>2</sup>	Prix de la parcelle en € HT
7	1005	90.00 €	106 097.85 €	15.57 €	90 450.00 €
8	1103	90.00 €	116 443.71 €	15.57 €	99 270.00 €
9 – 10	2332	90.00 €	246 189.24 €	15.57 €	209 880.00 €
11	1059	90.00 €	111 798.63 €	15.57 €	95 310.00 €
12	982	90.00 €	103 669.74 €	15.57 €	88 380.00 €
13	1016	90.00 €	107 259.12 €	15.57 €	91 440.00 €

**Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 26 voix pour,

- **APPROUVE** la vente des lots du Hameau Agricole, 2<sup>ème</sup> tranche, au prix de 90,00 € HT du m<sup>2</sup> avec un TVA sur marge de 15,57 € du m<sup>2</sup>, soit 105,57 € TTC / m<sup>2</sup>.
- **PRECISE** que les frais de bornage et les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur Maire pour signer tous documents relatifs à ces ventes, et notamment les actes définitifs devant Maître GONDARD et Maître MALAVIALLE-DUQUOC, notaires à Cazouls les Béziers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 08/06/2023.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe VIDAL



La Secrétaire de séance,

Marcelle COUDERC



REÇU EN PREFECTURE

1e 09/06/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_SE-034-2134 00690-20230601-DEL\_96\_2023

Signé électroniquement par:

Philippe VIDAL

Le 09/06/2023 à 09:18